Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 026-212600068-20250616-DELIB_2025_29-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA DROME

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ALLEX

N° 2025_29

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

Date de la convocation
10 juin 2025

Date d'envoi en Préfecture
19 juin 2025

Date d'affichage
23 juin 2025

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Séance du 16 juin 2025

Le lundi 16 juin 2025 à 20h30, le Conseil municipal de la Commune d'Allex s'est réuni en Salle du Conseil sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents :
Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Laurent AUBRET
Etaient excusé(e)s : Jocelyne CASTON (procuration à Gérard CROZIER), Éric WAGON (procuration à Jean-Michel CHAGNON), François DE SAINT VICTOR (procuration à Rodrigue ROUBY), Virginie PUGLIESE, Emilie BESSON (procuration à Sylvie VACHON), Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Adla FRECHET, Semya WATBLED

Secrétaire de séance : Line NAUD

Commande publique

Rénovation vestiaires du stade de Football - Attribution et autorisation de signature du marché

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ;
Vu la délibération du 29 juin 2020 portant délégation de compétence du Conseil municipal au Maire concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres relatifs aux travaux, fournitures et services jusqu'à concurrence de 180 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une augmentation du montant initial du contrat supérieure à 10%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu la délibération n°2024-23 en date du 03 Juin 2024 portant autorisation de lancement de la consultation relative au projet de rénovation extension des vestiaires du stade de Football ;
Considérant que l'opération en question a fait l'objet d'une consultation selon une procédure adaptée ;
Considérant l'avis de la Commission d'appels d'offres en date du 02 juin 2025,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les contours du projet de réfection et d'extension des vestiaires du stade de Football. Il explique que la réalisation de cette opération a vocation à permettre :
- d'assurer l'équité des surfaces et des équipements des vestiaires des différentes équipes
- de procéder à la rénovation de l'éclairage, du chauffage et de la ventilation
- d'opérer une mise aux normes des locaux avec la règlementation de la FFF
- de prendre en compte de la féminisation du sport

Un avis d'appel publique à la concurrence a été publiée au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la Commune le 16 Avril 2025. La date limite de remise des offres électroniques ayant été fixée au Vendredi 16 Mai 2025 à 12 heures.

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 026-212600068-20250616-DELIB_2025_29-DE

Les prestations selon les lots suivants :

LOT 01 : GROS-ŒUVRE – CHARPENTE
LOT 02 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – SERRURERIE
LOT 03 : MENUISERIES EXTERIEURES BOIS – MENUISERIES INTERIEURES
LOT 04 : PLATRERIE – PEINTURE
LOT 05 : CHAPE – CARRELAGE – FAIENCE
LOT 06 : PLOMBERIE – VENTILATION
LOT 07 : ELECTRICITE – CHAUFFAGE

Vingt-neuf offres ont été déposés dans les délais.

Lors de sa réunion en date du 02 Juin 2025, la Commission d'appel d'offre a été sollicitée, dans le cadre de la proposition d'attribution du marché de travaux en question, pour sélectionner les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses. Il est rappelé que les critères d'attribution du marché de travaux en question étaient les suivants :

Rang	Critère d'attribution	Pondération
1	Prix	40%
2	Technique	60%
Total		100%

Il est également précisé que l'attention particulière qui a été accordée dans le cadre de l'analyse des offres aux modes d'exécutions envisagés, à la description des procédés et moyens d'exécution, à la préparation du chantier à la méthodologie de réalisation du chantier ainsi qu'au respect des délais d'exécution de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'attribuer** le marché de travaux à procédure adaptée (MAPA) relatif à rénovation et à l'extension des vestiaires du stade de Football, aux entreprises suivantes :

	INTITULES DES LOTS	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT H.T. OFFRE
LOT 1 -	GROS ŒUVRE - CHARPENTE	**ALVES construction** - ZI MOURET ALLEE DU VAL DE DROME 26400 ALLEX	66 229,19 €
LOT 2 -	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – SERRURERIE	**Entreprise DESGRANGES** - 259 ZAC de Graveyron 26220 Dieulefit	19 814,00 €
LOT 3 -	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS MENUISERIES INTERIEURES	**Entreprise DEGRANGES** - 259 ZAC de Graveyron - 26220 Dieulefit	4 691,28 €
LOT 4 -	PLATRERIE – PEINTURE	**ALT DURAND** - 544 Rue André Malraux, 07500 Guilherand-Granges	52 144,48 €
LOT 5 -	CHAPE – CARRELAGE – FAIENCE	**SAS RIGOUDY** - 7 Rue du Progrès - 26270 Saulce-sur-Rhône	42 422,50 €
LOT 6 -	PLOMBERIE – VENTILATION	**SAS APOOLPI** - 64 Chemin De L'Ubac 26400 Piégros-la-Clastre	53 807,90 €
LOT 7 -	ELECTRICITE – CHAUFFAGE	**CONTACT ELEC** - Rue Gustave Eiffel - 26400 Crest	21 749,01 €
	MONTANT H.T.		**260 858,36**

Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 026-212600068-20250616-DELIB_2025_29-DE

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'exécution de ce marché, notamment les éventuels avenants, sous réserve qu'ils ne remettent pas en cause l'économie générale du marché.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme Line NAUD
Secrétaire de séance

M. Gérard CROZIER
Le Maire

MAIRIE D'ALLEX
DRÔME

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants u Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dotes suivantes :
- date de transmission ou contrôle de légalité de la Préfecture de la Drôme
- date de publication et/ou notification.
Le tribunal administratif peut être saisi via l'application" Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commence à courir à compter de l'une ou l'outre des échéances suivantes :
- date de notification de la réponse de l'autorité territoriale
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.